

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 28 août 1901.



A question des congrégations en France continue toujours à passionner l'opinion. On avait cherché à englober tous les religieux dans une action commune ; ils auraient été alors bien plus forts vis-à-vis du gouvernement et auraient pu par leur attitude l'amener à composition. Ce que désire en effet le gouvernement français, c'est qu'un grand nombre de communautés demandent l'autorisation. Il les tiendrait dans ce cas : et au point de vue spirituel, par la juridiction de l'ordinaire dont elles devraient exclusivement relever ; et par le côté matériel, puisque leurs biens étant alors déclarés seront une proie facile le jour où il voudra les prendre. Il n'aura pour cela qu'à retirer l'autorisation accordée par les Chambres ; et, du jour au lendemain, la congrégation sera dissoute, ses membres dispersés et ses biens incamérés.

— Parmi les instituts qui n'ont pas voulu se soumettre à cet aléa, qui ont préféré leur indépendance au pain de l'exil et à la mort de demain, il faut citer les Bénédictins qui abandonnent leur monastère de Solesmes, qu'ils viennent de réédifier d'une façon splendide. La magnifique église abbatiale de Saint-Pierre-la-Couture, aux sculptures si caractéristiques, si riches, si exhubérantes qu'une publication importante : *Les Saints de Solesmes*, leur a été consacrée, va être désertée. Les Bénédictins de Ligugé, qui fut le monastère de Dom Pitra, ceux de Saint-Wandrille, que le pape avait récemment érigé en abbaye, de Visques, de Saint-Maur-des-Fleuves et de Marseille prennent aussi la route de l'exil et vont s'établir en Angleterre, qui leur accordera cette hospitalité dont elle fut large, il y a plus d'un siècle, en faveur des prêtres émigrés.

Les Dames-de-Nazareth, qui ont en France des pensionnats très florissants, imitent cet exemple.